

# Synthèse de l'entretien

La meute à L'université Paris 7

Sur le site [fethibenslama.com](https://www.fethibenslama.com)

Texte téléchargé

Fethi Benslama

Pour accéder aux documents  
revenir à la synthèse sur le site:  
<https://www.fethibenslama.com/synthèse>

Je propose dans ce texte une version abrégée de l'exposé que j'ai fait des événements qui ont eu lieu à l'université Paris 7, à partir du mois de septembre 2018, au cours desquels j'ai été l'objet d'attaques me mettant en cause, ainsi que le *Département d'Études psychanalytiques*. On trouvera la version complète de l'exposé [ici même](#), sur ce [site fethibenslama.com](https://www.fethibenslama.com). Il s'agit d'un long entretien appuyé sur 62 documents qui corroborent l'analyse de ce que j'ai appelé « la meute », sa formation et son action. Je renverrai souvent à des passages de cet entretien et aux documents en question, que l'on peut retrouver in extenso en cliquant sur la mention appropriée. Le terme de « meute » correspond d'une part, à la réalité de ce qui a eu lieu et se poursuit aujourd'hui encore : une bande de personnes qui s'acharnent à vouloir détruire ma réputation et démolir le *Département d'Études psychanalytiques*, que j'ai dirigé pendant dix ans. D'autre part, la notion de « meute » transpose le vocable anglais « mobbing » que j'ai découvert dans l'article d'une chercheuse, Ève Seguin, de l'Université du Québec à Montréal, article qui s'intitule : « [Mobbing, ou l'extermination concertée d'une cible humaine](#) ». Cet article décrit un phénomène récurrent, observé dans plusieurs institutions et particulièrement dans des universités, semblable à ce que j'ai subi. La forme progressive « mobbing » signifie « assaillir », dont le substantif « the mob » désigne la foule, la masse. L'un des effets de la meute de l'Université Paris 7 a été le déclenchement d'une enquête concernant le fonctionnement du *Département d'Études psychanalytiques*, demandée par la présidente de l'université, Christine Clerici, à l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR). Cette demande est intervenue dans un contexte très instable où il est apparu progressivement, que sa visée était moins l'établissement de la vérité par rapport à des dénonciations calomnieuses, que la protection de la présidente dans une période électorale où elle était appelée à mettre en œuvre la fusion entre l'Université Paris 7 et l'Université Paris 5 ; fusion décidée au plus haut niveau de l'État et pilotée par le Ministère de l'enseignement supérieur et la recherche. Or, cette enquête qui durera dix mois, jusqu'à la veille des élections, a dérivé en un réquisitoire à charge, usant de procédés qui manquent gravement au droit et à l'équité, à travers une conjonction d'intérêts personnels et politiques.

## 1- Le contexte

L'instabilité du contexte, que je mentionnais précédemment, est une expression faible au regard des perturbations qui ont eu lieu, ouvrant un temps tourmenté où les relations entre les collègues se sont précarisées, où les mauvais coups et les rumeurs sont devenus monnaie courante, où la confusion a favorisé les émotions brutes, permettant à la haine et au lynchage de se donner libre cours. Voici succinctement les principales circonstances :

- A la fin de l'année 2017, j'avais terminé la construction de l'*Institut humanités, sciences et sociétés (IHSS)*, qui est devenu la deuxième Unité de Formation et de Recherche (UFR) de l'université Paris 7, par le nombre d'enseignants et chercheurs, après Médecine. C'est un projet que j'ai préparé depuis plusieurs années, réunissant les sciences sociales, l'histoire de la philosophie et des sciences, et la psychanalyse. Outre la dimension pluridisciplinaire novatrice, cette composante permettait la sécurisation de la psychanalyse, menacée par la perspective de la fusion avec la psychologie de l'université Paris 5, majoritairement hostile à la psychanalyse. Pour l'IHSS, comme pour toute nouvelle fondation, l'expérience fut à la fois passionnante et semée d'embûches, d'autant que l'Université Paris 7 était vouée à disparaître dans une fusion compliquée.

- La démarrage de l'*Institut humanités, sciences et sociétés (IHSS)*, intervenu le 1er janvier 2018, est la dernière de mes réalisations à l'université Paris 7, avant mon départ à la retraite pour limite d'âge : le 1er septembre 2019. C'est la conclusion d'un trajet universitaire où j'ai porté et mis en œuvre plusieurs projets institutionnels de recherche et d'enseignement, dont on trouvera la mention dans le passage de l'entretien intitulé : « [Ma direction de l'UFR et les projets que j'ai portés dans](#)

l'université ». Le fait que je sois partant après dix années de plusieurs mandats de direction, même en étant le directeur de la nouvelle UFR, est une situation de fragilité qui a donné des ailes à une minorité de détracteurs, dont le ressentiment s'est accru avec la dernière réalisation. Je dois dire que j'ai ignoré cet aspect, porté par l'élan de la création de la nouvelle composante et assuré du soutien de la présidente de l'université de longue date.

- L'une de mes lacunes pendant ce moment a été assurément de sous-estimer la capacité de nuisance de l'un de mes collègues, François Villa, qui avait pris la tête de cette minorité de détracteurs depuis quatre ans, dont le ressentiment à mon égard avait pris le tour d'une guérilla institutionnelle au cours des quatre dernières années. Il était alors Vice-Président du Conseil d'Administration, deuxième fonction dans la hiérarchie de l'université et de ce fait avait de l'influence sur l'administration centrale et particulièrement la direction des ressources humaines. C'est lui qui organisera la meute et orchestrera ses menées, mais je ne l'ai pas découvert tout de suite.

- La fusion entre les Université Paris 7 et Paris 5 avançait à grand pas et présageait de remaniements inédits, en partie incontrôlables pour constituer l'Université de Paris, en janvier 2020. La préparation des élections de mai 2019 avait commencé dans l'incertitude. Elles devaient déboucher sur un nouveau Conseil d'administration qui doit voter la fin de l'Université Paris 7, avec un nouveau mandat pour la présidente Christine Clerici. L'enjeu pour celle-ci est, non seulement d'être réélue, mais de se voir confier la présidence de la nouvelle université et du même coup obtenir une prolongation exceptionnelle de son activité, au-delà de l'âge limite de départ à la retraite. Or, elle n'était ni assurée des résultats des élections, ni d'une majorité au Conseil d'Administration. La présidente était donc sur les charbons ardents. Cette situation a précipité sa décision de recourir à l'inspection de l'IGAENR pour se protéger.

- L'un des éléments majeurs du contexte est l'amplification du combat féministe mené par le mouvement #MeToo à partir de 2017, encourageant la prise de parole des femmes victimes d'agressions sexuelles, avec sa variation locale française « Balance ton porc ». Or, mes détracteurs vont utiliser ce mouvement et le pervertir pour assouvir leur haine et tenter de s'approprier le pouvoir au sein du Département d'Études psychanalytiques.

## 2- Chronologie

Les attaques ont commencé le 25 septembre 2018 avec l'envoi de plusieurs mails de Gérard Pommier, psychanalyste et professeur retraité, adressés massivement à des universitaires et à des psychanalystes. Ces missives mêlaient plusieurs motifs délateurs. Ils dénonçaient les États généraux psy sur la radicalisation qui devaient se tenir au mois de novembre 2018, en me ciblant en tant que président du comité d'organisation. G. Pommier s'insurgeait contre le refus par le comité de sa proposition de communication jugée hors sujet. Mais le plus grave, ce sont les accusations de harcèlements moral et sexuel, d'abus de pouvoir (pour lequel il prétendait que j'avais été condamné), les imputations d'avoir reçu à titre personnel des subventions de l'État, me comparant aux psychanalystes compromis avec des dictatures en Amérique du sud. Après mon dépôt d'une assignation pour diffamation, ces mails seront relayés durant six mois par d'autres mails provenant d'une fausse agence appelée « Infonews », domiciliée à une adresse inexistante, toujours massivement adressés aux communautés universitaires et psychanalytiques. Les envois sont rédigés dans un style comparable à celui de Gérard Pommier et mettaient en cause d'autres enseignants du *Département d'Études psychanalytiques* de l'université Paris 7.

Les envois de Gérard Pommier sont diffusés sur le réseau social Facebook par ses proches, accompagnés parfois d'insultes. Progressivement, j'ai commencé à réaliser qu'il y avait une orchestration à laquelle participaient plusieurs personnes, dont l'une des plus remarquées au début par sa virulence était Marina Koussouri, une ancienne chargée de cours, qui tenait des propos orduriers à mon égard, dont j'ai transmis les éléments à la justice dans ma plainte pour dénonciations calomnieuses. En même temps, les doctorantes dont je dirigeais les travaux furent l'objet de démarches pressantes pour témoigner contre moi. Aucune n'a cédé aux pressions, et pour cause, mes relations avec elles étaient sans ambiguïté, fondées sur le respect et l'intérêt pour la recherche. L'une des doctorantes, W.N, a été l'objet d'un acharnement tel dans les menaces, y compris contre sa famille, qu'un soir de grande détresse, elle a dû se rendre aux urgences psychiatriques. Elle m'a écrit pour m'alerter (Doc. n°6). J'ai commencé alors à comprendre qu'il y avait une intrigue de l'intérieur de l'université, dont G. Pommier a été le porte-parole à l'extérieur. Le 4 octobre 2018 apparaît la première inscription injurieuse dans le bâtiment où se trouvait mon bureau : « Benslama violeur ». Dans la foulée, au mois de novembre 2018, Laure Westphal, ancienne ATER[1] et amante de Gérard Pommier (selon les propres déclarations de L.W lors de

l'enquête et ses confessions à des collègues femmes qui l'ont attesté) dépose une plainte contre moi pour harcèlements sexuel et moral, en prétendant que j'avais modifié le profil d'un poste de maître de conférence qui devait correspondre à ses compétences.

Malgré le tumulte à l'université et dans le milieu psychanalytique, je suis resté confiant dans les résultats de l'enquête à venir de l'IGAENR et dans l'action de la justice. Ce que j'avais entrevu de la mise en cause de mon engagement en faveur de l'essor de la recherche et de l'enseignement de la psychanalyse à l'université était grossier, quant aux accusations de harcèlement sexuel et moral, elles n'avaient aucun fondement dans la réalité. Je n'ai répondu à mes détracteurs que par un communiqué rédigé par mon avocate Me Valentine Rebérioux. J'étais loin de penser que ni l'innocence, ni le droit fondamental qui en garantit la présomption, ni les investigations des inspecteurs de l'administration, ni les preuves que j'allais apporter sur le caractère mensonger des accusations ne me protégeraient du cauchemar éveillé que j'allais vivre. Quant à la justice, aujourd'hui encore, 20 mois après mes plaintes, elle ne s'est pas prononcée, alors que l'enquête de la police judiciaire est terminée depuis un an. L'audience relative à mon assignation de G. Pommier pour diffamation, vient d'être reportée en novembre 2021, trois ans après le dépôt de la plainte. De tels délais d'audience pourraient caractériser une atteinte à l'article 6 §1 de *La Convention européenne des droits de l'homme* qui prévoit que toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue dans un délai raisonnable. L'État a souvent été condamné par la *Cour de justice de l'union européenne* pour le non-respect de ces droits.

La réalité devient délirante, lorsqu'une journaliste de [Mediapart, Lénaïg Bredoux](#), s'empare de l'affaire, publie les témoignages mensongers de femmes rendues anonymes, sous le titre racoleur : « Un pont de la psychanalyse visé par une enquête pour violences sexuelles ». Même si le titre ne correspond pas à ce qui est dit dans l'article, la journaliste et son site d'information ont accepté de se prêter au procédé de « Balance ton porc » avec mes détracteurs, en apportant un crédit à leurs propos sans aucune preuve. L'article de Lénaïg Bredoux dans Mediapart est un exemple de ce qu'on a appelé « le tribunal médiatique » et de journalistes qui s'érigent en procureurs. La journaliste ne s'est pas posé la question de la formation du groupe d'accusateurs, de la possibilité de témoignages concertés et fabriqués, elle n'a pas demandé la preuve de leurs dires. La parole de la victime supposée avait suffi. Lénaïg Bredoux m'a adressé des questions, en guise de débat contradictoire. En fait, l'article était déjà écrit, comme on peut le deviner à travers la liste des questions qui sont en réalité un interrogatoire accusateur. J'étais condamné d'avance. Comment se défendre quand vos accusateurs sont anonymes et que les faits allégués sont des mensonges ? La parution d'un article incriminant jette dans le meilleur des cas le doute dans les esprits, quand ce n'est pas la condamnation. L'affaiblissement de la faculté critique est un phénomène bien plus répandu qu'on ne le croit, il s'est aggravé avec la rapidité de la cyber-communication. Ceux qui appellent publiquement au respect de la présomption d'innocence sont peu nombreux et rapidement menacés par la meute. Les soutiens restent en général dans la sphère du mail privé ou de l'appel téléphonique, ce qui est loin d'être négligeable. Plusieurs de mes collègues, notamment du *Département d'Études psychanalytiques*, ont dénoncé dans une pétition l'article et la méthode de ce journalisme justicier. Elisabeth Roudinesco et Philippe Grauer ont manifesté publiquement leur réprobation et leur soutien. La réaction la plus argumentée est venue de Pascale Molinier, dans la mesure où elle était chargée de mission « égalité femmes-hommes à l'Université de Paris » (par ailleurs professeure à l'université Paris 13). Sa lettre adressée à la source de la journaliste, mentionnée dans l'article, à savoir Rachida Lemmaghti, une administrative qui anime le pôle égalité Femmes-Hommes de l'université Paris 7, et à sa supérieure hiérarchique Anne Kupiec, V-P Ressources humaines de l'université. Elle écrit : « **Je vous prie de lire attentivement les propos des plaignantes pour juger de leur vacuité. Ce qui me paraît un dévoiement complet et particulièrement dangereux des règles démocratiques – et en ce sens inscrit dans la crise des institutions actuelles – est l'asymétrie entre Fethi Benslama et les gens qui parlent en sa faveur, dont les noms sont publics, et les plaignantes rendues anonymes au nom de leur supposée vulnérabilité institutionnelle. Cela ressemble aux lettres des corbeaux et à un ensemble de conduites de dénonciation qui ont marqué la face indigne (...) de la période de l'occupation. #Balance ton porc est un mouvement qui peut facilement dériver vers une disqualification de la justice. Est-ce que l'on veut ce genre de justice ? La mise en charpie ? Est-ce que le féminisme ne devient pas alors l'objet instrumentalisé de la haine, de l'envie et des passions tristes ? (...) Oui, je suis féministe, oui je lutte contre le harcèlement sexuel à l'université, non je ne participerai pas à jeter de la sorte un collègue en pâture à la presse.** » [\[Lettre de P. Molinier\]](#)

L'article de Mediapart a permis d'identifier l'origine de la formation de la meute, situé dans l'administration centrale de l'université, avec Rachida Lemmaghti du Pôle Égalité Femmes-hommes, éventuellement avec Anne Kupiec, et si j'avais besoin d'une confirmation du rôle de François Villa, il la donnera lui-même en venant dans mon bureau, à l'improviste, pour me dire qu'il n'est pour rien dans les accusations de harcèlement sexuel, laissant entendre que pour les accusations d'abus de pouvoir, c'est lui. Je ne le crois pas bien sûr. D'autres éléments viendront par la suite authentifier son rôle central dans le montage de l'affaire.

### 3- Les détracteurs et leurs mensonges

Identifier les accusateurs va être l'un des grands problèmes, puisqu'ils vont bénéficier de l'anonymat au niveau de l'université, puis par l'enquête administrative de l'IGAENR. Le motif en est de protéger les victimes, ce qui me place d'emblée en position d'agresseur, susceptible de leur nuire, alors que je suis à quelques mois du départ à la retraite et que ma fonction de directeur de l'UFR n'autorise aucune mesure de rétorsion. Je ne suis le supérieur hiérarchique d'aucun personnel de l'université. Je devais me défendre contre des accusations, dont les auteurs sont masqués et les faits non-établis, ce qui a donné libre cours aux allégations mensongères qui n'ont pas cessé de changer et de s'amplifier. Il a fallu que je devine de qui il s'agit, lorsqu'untel a dit telle chose, que je cherche par mes propres moyens, sans parvenir à identifier tous mes détracteurs. Certains détails donnés par l'article de Mediapart, ont néanmoins permis de démasquer plusieurs d'entre eux, grâce au concours d'amis, de collègues ou de personnes qui ont travaillé avec moi et ont eu accès à des informations. Ainsi, en est-il du mail spontané qui m'a été envoyé par **M. Danièle Sansoucy**, ancienne responsable administrative à la retraite, qui a apporté un témoignage édifiant sur le procédé de **M. Rachida Lemmaghti** : « Elle [Lemmaghti] m'a dit : « Tu as rencontré quelques difficultés dans ton travail et tu te souviens quand Fethi t'a fait tomber dans le couloir (8e étage du Bât. C des Grands Moulins). Je lui ai répondu « ça ne va pas, Fethi ne m'a jamais fait tomber et qu'en plus il n'était pas à l'Institut ; le sol avait été récemment nettoyé-ciré et j'ai glissé toute seule ». J'ai fait d'ailleurs une déclaration d'accident du travail. Elle m'a demandé si je pouvais porter plainte contre Fethi Benslama. Elle m'a également proposé de m'aider dans la rédaction de cette plainte, proposition que je trouvais déplacée puisque j'ai rédigé des rapports, des PV de CA » **[Mail de D. Sansoucy]**.

François Villa a mobilisé sept enseignants-chercheurs (**Philippe Givre**, **Cristina Lindenmeyer**, **Bernard Pachoud**, **Élise Ricadat**, **Claire Squires**) sur les trente-six titulaires en activité dans l'UFR d'Études psychanalytiques. Il constituait déjà avec eux le groupe d'opposition minoritaire au cours des dernières années de mon mandat. Ils se plaignaient que leur carrière a été entravée de mon fait : soit parce qu'ils n'ont pas pu accéder au professorat, soit parce qu'ils ont considéré que leurs travaux n'ont pas eu la reconnaissance qu'ils méritent, à l'instar de **Bernard Pachoud** qui était pourtant professeur et dirigeait un axe de recherche dans le **Centre de recherches psychanalyse, médecine et société (CRPMS)**, sous la direction d'Alain Vanier, puis de Laurie Laufer. Son axe a été supprimé après quatre années de résultats infructueux. Une enseignante à la retraite depuis plusieurs années, **Josiane Pinto**, a été mobilisée ; elle avait intenté quatre recours auprès de Hautes autorités et devant le tribunal administratif contre ma direction. Elle a été déboutée pour tous et dans le dernier cas condamnée à ses dépens. A l'origine, elle refusait de faire la totalité de son service d'enseignement en alléguant des décharges indues, et c'était déjà le cas avec mes prédécesseurs à la direction de l'UFR. **Six chargés de cours [2]** sur une soixantaine étaient de la partie au motif qu'ils n'ont pas été soutenus ou empêchés d'être recrutés comme maître de conférence. **L'un d'entre eux [3]**, un ancien doctorant (sur une trentaine pendant toute ma carrière) s'était approprié les travaux de recherche de l'équipe qui l'avait accueilli, sans mentionner les auteurs, malgré mes avertissements, ce qui a été consigné dans son rapport de thèse. **Une administrative[4]** qui avait commis une faute, conduisant la direction des ressources humaines à la déplacer, une autre qui se plaignait de n'avoir pas été suffisamment soutenue, lors de son accusation de harcèlement moral par une autre administrative. Enfin, il y a le cas d'une doctorante en échec qui s'est introduite indûment dans le service de la scolarité et dont j'ai exposé **l'imposture [5]**. Pendant les dix ans de ma direction de l'UFR, j'ai travaillé plus ou moins directement avec une cinquantaine d'agents, encadrés par une ou un responsable administratif. Quant à **François Villa**, qui a coalisé ce groupe et transformé les récriminations des uns et des autres en un procès global de ma personne et du fonctionnement de *l'UFR d'Études psychanalytiques*, sa rancune et son hostilité ont des origines à la fois banalement liées à la quête d'un pouvoir illusoire et d'autres plus profondes dues à un esprit tortueux, chargé de ressentiment.

L'article de Mediapart a paru alors que l'enquête de l'IGAENR avait commencé. Il a déclenché une campagne de lynchage à l'intérieur de l'université. Des inscriptions injurieuses à mon égard apparaissaient sur les murs, qu'on mettait plusieurs jours avant de les effacer. Une ronde de nuit de la police avait surpris certains auteurs de ces inscriptions en flagrant délit. Une manifestation sur le campus, dont les organisateurs ont clairement appelé à la violence, a pu avoir lieu sans que la présidente de l'université intervienne ne serait-ce que pour rappeler le principe de la présomption d'innocence. Mes détracteurs faisaient tourner l'article de Mediapart par mail et sur les réseaux sociaux, en ayant supprimé mes réponses. Le désarroi des étudiants de l'UFR, dont j'étais encore le directeur, a été exploité, conduisant certains d'entre eux à véhiculer des rumeurs et des propos injurieux. Deux d'entre eux faisaient partie **du groupe des tagguez nocturnes**[6] appréhendés par la police. La meute chassait avec un plaisir et une rage évocatrice des procès en sorcellerie médiévaux. Le contexte avait autorisé des personnes disponibles, pour différentes raisons, à véhiculer des émotions détournées des combats légitimes contre l'abus de pouvoir et la violence à l'égard de femmes. Le titre de l'article de Mediapart avait accroché une cible à mon dos qui me désignait comme l'homme de pouvoir et le criminel sexuel à abattre.

Je m'arrêtera ici seulement à deux cas significatifs de la meute, parmi d'autres présentés et documentés dans l'entretien. Après les avoir identifiés presque tous, j'ai montré, preuves à l'appui, le caractère mensonger de leurs accusations et ses ressorts. Ils n'avaient pas imaginé que je gardais dans mes archives toutes les correspondances qui m'étaient adressées et tous les actes administratifs importants relatifs à mes fonctions. Tous s'étaient adressés à moi à un moment ou un autre, en oubliant les traces qu'ils avaient laissé à travers leurs mails. Ainsi, **Laure Westphal** qui a porté plainte contre moi pour harcèlement moral et sexuel, m'avait adressé 56 mails entre 2017 et juillet 2018. Elle fut très étonnée lorsque j'ai donné à la police tous ses mails avec mes réponses : elle ne se souvenait plus de l'intensité de ses sollicitations lors de la construction de son scénario fallacieux. Par la suite, elle s'est répandue en disant que c'était des faux. Ces documents sont bien réels, conservés en lieu sûr, après que mon ordinateur ait été l'objet de tentatives d'effraction. A aucun moment dans mes échanges avec L. Westphal (95% à son initiative), il ne fut question d'autre chose que des aspects liés à l'activité universitaire et aux travaux dans le Centre d'études et de recherche sur la radicalisation et son traitement (**CERT**) que j'avais créé en 2017 à l'université avec l'appui du ministère de la recherche. Jamais je n'ai cherché à la rencontrer en dehors de ce contexte. En 2018, année où elle prétend que je l'ai harcelée moralement et nuit à sa carrière, ses mails montrent qu'elle m'a demandé 8 fois rendez-vous, sollicité 2 fois mes conseils sur sa candidature à des postes, par deux fois elle m'a prié de lire et de donner mon avis sur des articles qu'elle a rédigés. Voici des exemples de ses derniers envois :

- Mail du 1er juin 2018 : « **Je vous remercie de l'appui solide que vous m'avez apporté à Nice pour les auditions.** » (**Doc. n°20**). Il s'agit des auditions pour un poste de maître de conférences. Belle preuve de ma nuisance à sa carrière.
- Mail du 20 juin 2018 : « **j'aimerais beaucoup avoir votre avis, bénéficier de votre expertise, avant de pouvoir revenir une dernière fois sur ce texte. Vous le trouverez en pièce jointe. Je serai ravie d'entendre vos commentaires et suggestions.** » (**Doc. n°21**).
- Mail du 9 juillet 2018 : elle cherche encore à me rencontrer, nous sommes à une semaine à l'interruption de l'année universitaire (**Doc. n°22**).

Quant à l'année 2017 où elle prétend que je l'ai harcelée sexuellement, le nombre de ses sollicitations était bien supérieur. Elle avait multiplié les demandes de collaboration étroites avec moi, telle l'écriture ensemble d'articles (2 fois) que j'ai refusée, alors même que cela aurait pu constituer des opportunités de rendez-vous en tête à tête que j'aurais acceptés, si je cherchais à bénéficier de ses faveurs sexuelles comme elle le prétend. Elle affirmait, en effet, que je voulais sans cesse me rapprocher d'elle et la rencontrer hors l'université. Mais en même temps, elle se plaignait auprès de collègues que je ne la conviais pas au restaurant après le séminaire, comme d'autres participants.

Là où L. Westphal a été confondue par des preuves accablantes, c'est lorsqu'elle a déclaré que je l'avais invitée à dîner à Nice, le soir, après les auditions du Comité de sélection dont j'étais membre, en contrepartie de la communication du sujet de la mise en situation par lequel les candidats, dont elle faisait partie, devaient proposer le programme d'un cours devant le jury. J'ai transmis aux enquêteurs mon billet d'avion adressé par l'université de Nice qui prévoit mon départ le jour même de l'audition, avec ma carte d'embarquement qui établit que je suis bien revenu à Paris dans l'après-midi. J'ai ajouté un mail de L. Westphal, la veille de l'audition, où il apparaît clairement

qu'elle n'avait pas le sujet de mise en situation que je suis supposé lui avoir transmis, puisqu'elle y déclare qu'elle avait préparé plusieurs sujets.

Le mensonge de L. Westphal sur les faveurs trouve sa source dans sa propre liaison avec Gérard Pommier. En effet, pendant l'enquête, les services de l'université se sont aperçus que le président du jury de thèse de L. Westphal n'était autre que G. Pommier, la soutenance ayant eu lieu le 28 septembre 2013 ([Doc. n°16](#)). Or, à cette date il était à la retraite et n'était plus professeur émérite, comme le montre la lettre du 23 avril 2014 que l'université de Strasbourg lui a adressée, en réponse à sa demande de renouvellement de l'éméritat. ([Doc. n°17](#)). Non seulement, il n'était plus habilité statutairement à présider un jury de thèse, mais surtout il s'agit d'une situation où son lien d'intérêt de président du jury avec la candidate est si étroit qu'il met en cause la sincérité de l'épreuve. G. Pommier avait caché sa liaison avec la candidate aux instances de l'École doctorale et probablement aux autres membres du Jury. La question de la validité de la soutenance de cette thèse se pose, elle fait l'objet actuellement d'un examen.

[Marina Koussouri](#), une ancienne chargée de cours, dont la hargne et l'acharnement calomnieux a dépassé toutes les limites, est un cas typique de l'incitatrice à l'émeute et du lynchage, de la faultrice de témoignages mensongers, comme l'indique W.N qui a subi ses violences verbales et ses menaces : « Mme Koussouri a commencé par me soutenir que ce n'était pas grave si je n'avais aucun motif réel de plainte, que le principal était que je témoigne contre lui [M. Benslama], quitte à inventer » des situations de harcèlement, pour reprendre ses mots. » (...) « Des textos ont été envoyés aux amis proches de mon frère pour leur dire que je suis portée disparue à Paris, que j'ai de graves problèmes ...Toute ma famille en Tunisie est actuellement secouée par ses menées, Mme Koussouri est allée jusqu'à dire que j'ai été violée par M. Benslama, ce qui est bien sûr faux, dans le but évident d'ébranler profondément ma famille et mes proches en anéantissant du même coup ma propre dignité ».

M. Koussouri a essayé de se faire passer, auprès des inspecteurs de l'IGAENR pour l'une des victimes de mon ostracisme, depuis le début de ma direction de l'UFR, dix ans en arrière. Elle avait oublié les nombreux mails qu'elle m'avait écrits pour me remercier du soutien que je lui ai apporté, et qui fut bien réel, à l'instar de ce message du 15 septembre 2014 : « bonjour M. Benslama, je voudrais vous remercier d'abord pour le temps que vous m'avez consacré hier et vous remercier du fond de mon cœur, pour votre proposition de participer au projet transculturel avec Mme Lindenmeyer et Mme Pestre (...) je vous suis très reconnaissante et j'oublierai jamais la manière que vous vous êtes comporté vers moi dans des moments difficiles. Un énorme énorme merci. » ([Doc. n°38](#)). M. Koussouri est parmi les personnes qui voulaient me faire passer pour un sexiste qui méprise les femmes, qui est violent à leur égard, notamment lorsqu'il s'agit de d'une femme enceinte ou bien qui n'est pas séduisante. Les inspecteurs de l'IGAENR, rapportent le propos suivant qu'elle a tenu devant eux : « En 2013, lors d'une journée d'étude au sein de l'association « Espace analytique », [elle] affirme avoir entendu des remarques sexistes liées à sa grossesse, notamment de M. Benslama, comme le fait « qu'on ne peut pas être mère et intellectuelle » ou que « la salle était [...] trop petite pour accueillir une femme qui est dans une grossesse très avancée ». Elle avait oublié le mail qu'elle m'a adressé en octobre 2012, lors du début de sa grossesse et ma réponse : « C'est une grossesse au début, je suis encore à la fin du troisième mois, et encore je ne sais pas son déroulement, parce que j'ai une série des examens, (amniocentèse, etc.)...mais je pense que pour des raisons d'éthique je dois vous mettre au courant, surtout vous pas seulement en tant que directeur de l'UFR, mais comme le professeur qui a été si soutenant avec moi dans mes moments si difficiles à la fac et je vous remercie encore comme toujours. Pour l'instant je continue mes cours à P7 que je tiens énormément, sans problème parce que vous comprenez que j'ai très envie de travailler. » ([Doc. n°39](#)). Voici ma réponse dans le même document : « Chère Marina, J'espère que votre grossesse se passera bien, concentrez-vous sur cela, ne vous inquiétez pas pour le reste, votre place est dans l'UFR. On verra comment vous remplacer pour terminer le semestre si vous ne pouvez pas le faire. J'ai rencontré la semaine dernière votre mari, très sympathique et sans doute talentueux dans son métier. Très cordialement. »

Le cas de Mme Koussouri est comparable à plusieurs autres émeutiers. Le processus qui les a conduits à la dénonciation calomnieuse est souvent le même. Après avoir espéré que le directeur de l'UFR « les pistonne » pour obtenir un poste de maître de conférences ou de professeur lorsqu'il s'agit d'un maître de conférences, n'ayant pas pu parvenir à leur fin, la déception les conduit à la rancune qui s'assouvit dans cette vengeance utilisant #MeToo et Balance ton porc. L'offre de faire meute ouvre la voie à la réalisation vengeresse collective, la plus jouissive des vengeances. Les

lettres que M. Koussouri m'a adressées montrent l'intensité de la demande de faveur et la croyance que la puissance du directeur peut passer outre toutes les procédures et les délibérations institutionnelles réglementaires qui impliquent un grand nombre de personnes. Elles ou Ils arrivent à penser que ceux qui ont obtenu le poste, l'ont eu par cette même faveur qu'eux n'ont pas eue. Le sentiment de préjudice exacerbé les entraîne vers toutes sortes d'expressions haineuses, et celles de M. Koussouri sont particulièrement violentes. Le lecteur pourra prendre connaissance de ces mails où s'exprime les sollicitations pressantes pour obtenir un poste, puis la déception qui conduit à la rancune. A la fin, voici ce qu'elle écrit dans un SMS en novembre 2018 : « [La cible c'est Benslama...Les médias vont s'impliquer contre cette ordure de Benslama](#) ». Marina Koussouri est parvenu à entraîner quelques autres personnes dans cette même voie, telle que [Kyveli Vogiatzoglou](#), navrante marionnette qui a oublié aussi, qu'à l'inverse de ce qu'elle prétendait, ses mails montraient ses tentatives de séduction qui rencontraient ma distanciation.

#### 4- L'enquête de l'IGAENR

[L'enquête de l'IGAENR](#) a duré dix mois ; c'est démesuré de l'avis de tous ceux qui connaissent ce type de procédure. Même si les inspecteurs ont auditionné 92 personnes, comme ils l'ont déclaré, cela fait moins d'une personne par jour, en comptant de larges vacances. Personne ne comprenait les raisons de cette dilatation. Lorsque j'ai reçu la convocation à l'audition sur le fond pour le 19 mai 2019, à la veille des élections prévues les 21 et 22 mai, j'ai alors réalisé que le but était précisément celui-là : étirer l'enquête jusqu'aux élections. Celles de l'Université Paris 7 étaient la clé de voûte de la fusion avec l'Université Paris 5. Dans l'optique du ministère, si Christine Clerici les emportait, elle présiderait la création de la nouvelle université. Mais les résultats n'étaient pas assurés dans un climat de forte opposition au projet de fusion et d'incertitude sur les intentions des différents collègues du futur Conseil d'Administration qui devait voter la fin de l'Université Paris 7. La prolongation de l'enquête visait donc la sécurisation de la période électorale en vue de créer la grande université de Paris. Malgré ce constat d'un pilotage manifestement opportuniste de l'enquête, j'ai collaboré aux investigations avec beaucoup d'espoir, en pensant qu'elle allait établir la vérité, du moins pour une bonne part. Les inspecteurs m'avaient assuré qu'ils instruirait à charge et à décharge. J'étais confiant, j'ai mis à leur disposition tous les éléments en ma possession qui correspondaient aux questions posées. Cela représentait 164 documents.

Or, à la fin de onze heures d'audition, lorsque j'ai demandé aux inspecteurs quand ils pensaient rendre leur rapport, j'ai entendu l'un d'entre eux me répondre sur un mode automate : « [le rapport est déjà écrit](#) ». J'étais sidéré, mon avocate également. Si j'avais été seul avec eux, on aurait pu mettre en doute ce que j'avais entendu. Ainsi, après plusieurs mois de lynchage, mon audition était un simulacre. Je pensais qu'à ce niveau de l'administration, il y avait tout de même le respect de la règle fondamentale d'entendre toutes les parties et d'avoir un débat contradictoire avant de se prononcer. Avouer qu'on n'a pas tenu compte des explications de la défense, c'est le franchissement de la ligne d'abolition de l'impartialité et de la sincérité de l'enquête. Était-ce l'arrogance de hauts fonctionnaires assurés de leur immunité dans un corps qui, comme c'est souvent le cas avec tous ceux dont le sigle commence par IGA (Inspection générale de l'administration de...), sont au service des cabinets ministériels et des enjeux politiques du moment ? Est-ce la traduction d'instructions qui ont été données « pour faire un exemple » dans le contexte de #MeToo et de Balance ton porc, de l'article de Mediapart et autres déchainements furieux ? A côté de plusieurs facteurs politiques et contextuels, je pense qu'il y a eu un trou dans le contrôle policé de cet inspecteur, surpris par ma question à la fin d'une longue audition tendue et fatigante, suivie d'un relâchement subit qui a laissé échapper la vérité.

Même après un épisode aussi grave, j'ai gardé de l'espoir en pensant que les inspecteurs ne pouvaient faire litière de tout ce que j'ai dit et de toutes les preuves que j'ai apportées. Et bien si...Le pré-rapport reflète bien la parole échappée de l'un d'entre eux, il n'y avait pas de place à la défense : à charge toute contre moi. La procédure prévoyait un premier écrit des enquêteurs qui fait état des résultats de l'enquête, adressée à ceux qui font l'objet de l'instruction. En effet, celle-ci s'est étendue à d'autres personnes, même si j'étais l'élément central. Les concernés ont quinze jours pour répondre, à la suite de quoi le rapport définitif est établi. Ceci étant, je le constaterai par la suite, il n'y avait pas beaucoup de différence entre le pré-rapport et le rapport. Malgré un mémoire de 46 pages et 75 documents en réponse au pré-rapport, ajoutés aux 164 déjà fournis, seules des retouches mineures ont été apportées pour faire croire à une procédure qui fait place au

contradictoire. Les inspecteurs n'ont pas jugé utile non plus de joindre mon mémoire au rapport définitif. En plus de l'anonymat des accusateurs qui ont eu toute latitude pour mentir et travestir des faits, le pré-rapport et le rapport sont parsemés de coupures presque à toutes les pages, chaque fois qu'il est question d'un passage qui concerne une autre personne. J'étais comme un aveugle sur un chemin parsemé de tranchées. Je ne savais ni qui parle, ni quand, ni le contexte. Le pire, c'est quand on m'opposait des rumeurs, ou bien des témoignages indirects : « quelqu'un a dit que quelqu'un lui a dit que... » Quant à mes observations, elles ont été très réduites et traitées tendancieusement, de sorte qu'elles pèsent peu. Souvent, elles sont exposées d'une manière tellement affaiblie qu'elles renforcent l'accusation. Des témoignages mensongers sont rapportés sur 20-30 lignes, alors que les preuves qui montrent la fausseté des allégations ne tiennent qu'en deux lignes, lorsqu'elles ne sont pas passées sous silence. Pour les inspecteurs les dires de témoins défavorables l'emportent sur les faits attestés et c'est systématique dans cette enquête. Bref, la procédure et sa méthode constituent un déni des droits fondamentaux prescrits par tant de déclarations et de conventions. Je n'imaginai pas que cela existe dans un État de droit. Si l'on veut avoir un exemple de l'iniquité de ces inspections administratives, alors celle que j'ai subi a atteint un haut degré.

La majeure partie des accusations tournait autour de la gestion de l'UFR d'Études psychanalytiques, autrement dit le fonctionnement institutionnel et les relations de pouvoir. Les dénonciations relatives au harcèlement sexuel, appelé « comportement inapproprié » ont occupé très peu de place, aussi bien dans l'audition que dans le rapport. D'une manière générale, le récit des enquêteurs reprenait le point de vue de la meute qui se présente comme victime d'abus de pouvoir, le tout enveloppé dans une rhétorique de tracts militants. Alors que je bénéficiais du soutien de la majorité des 36 enseignants-chercheurs, j'ai été qualifié de chef de clan. Les enquêteurs inversaient complètement la réalité arithmétique par rapport au petit groupe autour de François Villa. En dehors des membres de ce groupe, peu de collègues ont été entendus et lorsqu'ils l'ont été leur point de vue était absent du rapport. Sur les 97 auditionnés, il aurait été hautement significatif de produire un décompte classant ceux qui approuvent les dénonciations et ceux qui n'y souscrivent pas, ceux qui ne se prononcent pas, etc. C'eût été plus éloquent que tous les débinages et les fantasmes de pouvoir absolu qui m'étaient prêtés par un petit groupe. Les inspecteurs n'ont pas hésité à reprendre le propos de l'un de mes détracteurs : « **Je l'ai entendu dire en réunion en rigolant qu'il était Dieu et qu'on devait l'écouter pour cela.** » Pour les enquêteurs, « rigoler » ne désigne, ni le second degré, ni le rire, cela prouve ma toute puissance. J'ai relevé dans le rapport 36 erreurs factuelles sur 42 pages, dont j'ai dressé le tableau ([Annexe n°2 : Tableau des 36 erreurs factuelles du rapport de l'IGAENR](#)). Ces erreurs portent sur des éléments objectifs : chiffres, dates, données, actes documentés, faits existants ou inexistantes, plusieurs de ces erreurs ont un impact important, voire crucial dans certains cas sur ma responsabilité et mes torts. D'autre part, j'ai consigné dans un autre tableau les imputations qui témoignent de la partialité de l'inspection ainsi que les réfutations que je leur oppose ([Annexe n° 1 Autres imputations inexactes](#)). Par exemple, les inspecteurs ont voulu accrédié la dénonciation de sexisme dans ma conduite, en indiquant que les tensions que j'avais installées avec le personnel administratif avaient pour cible « majoritairement des femmes ». Or, tout le personnel administratif est féminin. Le recrutement des enseignants-chercheurs était l'un des points qui concentrait toutes les récriminations, aussi bien de ceux qui ne sont pas devenus professeurs que ceux qui aspiraient à entrer dans l'université pour le poste de maître de conférence. J'ai été accusé de clientélisme, alors que les jurys qui décident sont composés d'au moins 12 personnes, dont la moitié est extérieure à l'université et que la procédure fait l'objet du contrôle de plusieurs instances, y compris des services centraux de l'université. Tout au long de ma carrière et pendant les dix années de ma direction, au cours desquelles une trentaine de postes ont été vacants par le jeu des départs à la retraite, il n'y a eu qu'une seule de mes doctorantes qui a été recrutée. Les enquêteurs jetaient implicitement le doute sur l'indépendance et la probité des collègues qui composent ces jurys, en laissant entendre qu'ils étaient sous ma domination, oubliant que les votes sont tous à bulletins secrets. En réalité, les inspecteurs ignoraient le fonctionnement des Comités de sélection. L'exemple suivant le démontre. Ils écrivent dans le rapport : « **Lors du recrutement du poste de professeur 4212 en 2015, le concurrent du lauréat, auditionné mais non retenu, n'est pas classé. La présidente du comité rédige à son sujet une mention totalement opposée à ce qu'elle a pourtant elle-même rédigé sur le procès-verbal de la première réunion du comité, trois semaines plus tôt, sans prendre appui sur la qualité de son audition.** » Commentaire : 1) La mission ignore sans doute que les Comités de sélection ont le droit de ne pas classer un candidat ou plusieurs. Plusieurs raisons à cela : dans certains cas pour ne pas affecter ceux qui seraient mal classés, mais dans d'autres cas il s'agit d'indiquer que le candidat retenu est le seul jugé en adéquation avec le poste, de sorte que s'il se désiste, il n'y a pas un second qui puisse le



remplacer et qu'il vaut mieux refaire le concours. 2) Le fait que la présidente de la commission rédige une mention totalement opposée à la sienne en tant que rapporteur, signifie qu'elle ne s'exprime pas à titre personnel à la fin des délibérations, mais en tant que présidente porte-parole du comité.

Parfois, les enquêteurs font eux-mêmes le constat du caractère fabriqué par la meute des accusations, mais n'en tirent pas les conséquences : « La mission ne note qu'aucun des acteurs de prévention en fonction dans l'université (médecin de prévention, conseiller de prévention ou psychologues du travail) n'a été saisi, alerté, ou même informé de ces situations avant que la directrice des ressources humaines ne le fasse ». J'ajouterai à cette liste : les syndicats, la quarantaine de membres du Conseil d'administration, ceux des conseils centraux scientifiques et pédagogiques, les référents concernant l'égalité femmes/hommes, les membres du Comité hygiène et sécurité de l'établissement. Tout ce monde avait-il fait preuve de carence ou était-il sous ma domination, avant que vers la fin de l'année 2018, je sois mis à l'index émeutier ?

---

[1] A.T.E.R : Attaché temporaire d'enseignement et de recherche, dont le contrat est d'une durée maximale de deux ans.

[2] Hélène Godefroy, Marina Koussouri, Nizaar Lallamahamood, Kyveli Vogiatzoglou, Laure Westphal,

[3] Nizaar Lallamahamood

[4] Ana Belot

[5] Kim Marteau

[6] Ce groupe est composé de Manon Froment, Eva Landais, Salomé Mendes, Sabrina Merabet, Idris Rivallain dit Nausicaa Rivallain. Une plainte pour injure a été déposée contre eux, auprès du Doyen des juges d'instruction par mon avocate et par l'université.